

A.W.B.B.

Comité Provincial du Hainaut

Montigny-le-Tilleul, le 30/06/2011

PV. de CP n° 46 du 30/06/2011

Présents : MM. Christophe NOTELAERS
Robert SONVEAUX
Christian CRAPPE
Jules DELEPELAERE

Secrétariat

Mme Isabelle DELRUE quitte le CJP du Hainaut après son élection au Conseil d'Administration.
Nous la félicitons chaleureusement pour cette nomination.

PC1 : Conformément aux statuts, les clubs devaient envoyer, pour le 30 juin 2011 au plus tard, au secrétariat provincial la liste des arbitres et ayant-droits affiliés pour la saison 2011/2012.

Les clubs suivants ont renvoyé la liste des arbitres et ayant-droits depuis le 23/06/2011 :

- BC Maurage (1630)
- ASTE Kain (1759)
- R. Spirou Pont-de-Loup (0151)
- JS Cuesmes (2533)
- Royale Dottignies (0572)
- BC Courcelles Gosselies 2007 (1052)
- REBC Templeuve (0496)
- BC Mons Capitale (1845)
- ABC Tremplin Mouscron (1846)
- Olympic Mont-s-Marchienne (1724)

RAPPEL : Certains arbitres envoient leurs documents administratifs à l'ancienne adresse E-mail de Mr. Jules DELEPELAERE.
Pour info, son adresse a changé depuis fin août 2010 et est : jules.delepelaere@gmail.com

Arbitres : Le CP félicite ses arbitres hennuyers (nationaux et régionaux) qui, pour la saison prochaine, accèdent à un échelon supérieur :

- Frank DI PAOLO en Ethias league
- Dirk DEROO en Division 2 nationale
- Gilles MARTIN et Raphaël MARELLA en Division 3 nationale
- Christopher DEROME, Alain FIACRE et Serge POFFE en Régionale 1

Courrier rentré au secrétariat :

Mme Christine FOURMEAUX : Reçu rapport d'activités de la saison 2010/2011 du CJH

Changement de dénomination : BC Ransart Charleroi (1054) devient BC Ransart New (1054)

BC Maurage (1630) : **Changement de Secrétaire :**
MAHIEU Patrick, Rue des Cent Bonniers, 35 ó 6150 ANDERLUES
GSM : 0496/31.79.82
E-mail : bc.maurage@hotmail.com

Mr. André WALNIER : **Changement d'adresse E-mail :** andré.walnier@gmail.com

Mr. Henri MATON : le CP sera représenté lors des 50 ans du Blaregnies BC (1106).

Christophe NOTELAERS

Robert SONVEAUX